

Les brèves de l'Echo Boissillon



N°5
MARS 2010





EDITO

Après un hiver, froid et enneigé cette année, nous nous acheminons vers un printemps que nous souhaitons tous doux, ensoleillé et fleuri. Nos projets commencent maintenant à se concrétiser, le temps impératif des mises aux normes et autres travaux de sécurité d'urgence fait maintenant partie du passé récent.

La réalisation du parking derrière l'école maternelle devrait être finalisée durant les congés scolaires du mois d'avril. Ce parking a plusieurs objectifs : la réhabilitation d'un lieu insalubre adjacent à l'école maternelle (qui recevait nos bennes à ordures et aussi le stockage des produits polluants), le déplacement de l'entrée de l'école maternelle et du Centre de Loisirs qui donne actuellement sur la RD 191, (nous anticipons un éventuel futur passage des camions de SFDM au sujet duquel nous continuons de nous opposer), et enfin la possibilité de se garer en journée pour une quinzaine de véhicules qui saturent le début de la rue des alouettes et la cour de la mairie où les visiteurs extérieurs n'ont plus accès.

Les travaux concernant l'ouverture prochaine du nouveau local de la Poste qui proposera sur Boissy le Cutté les services financiers à une heure où vous trouverez les Agences Postales fermées, sont déjà bien entamés, et les enseignes déjà installées.

Le bureau d'études Propolis a été retenu pour le renouvellement de notre Délégation de Service Public concernant l'eau potable, et qui arrive prochainement à échéance.

Le POS étant maintenant achevé, nous entamons l'étude du PLU -Plan Local d'Urbanisme- avec toutes les administrations concernées. Nous serons épaulés par un bureau spécialisé. La commission Urbanisme a commencé à « débroussailler le terrain ».

Nous avons des projets d'enfouissements de lignes électriques, de réfection de rues, de réfection du sol de la mairie puisque depuis l'inondation de l'été 2008 due aux intempéries, nous marchons sur le béton dans les locaux de l'Hôtel de Ville. Beaucoup de projets encore dans notre escarcelle sont en gestation, et dépendront des subventions que nous aurons après 2010, (pas de changements en 2010), et des évolutions générées par la disparition de la Taxe Professionnelle. Elle sera remplacée bien sûr, mais sur des critères complètement différents.

Nous nous tournons vers nos anciens avec le nouveau service de repas du CCAS qui complète l'aide à domicile que nous leur devons; nous travaillons à d'autres services pour leur faciliter la vie. Etre Ancien à Boissy, doit aussi être un bonheur pour chacun.

Si la compétence Jeunesse dépend de la communauté de communes, notre municipalité n'a cessé de mener à terme des travaux en direction de l'enfance, en moins de deux ans. La réfection du revêtement de la cour de l'école maternelle, la remise en conformité de l'électricité dans la même école, l'installation de l'alarme reliant les locaux de la maternelle au Centre de Loisirs attenante, l'isolation et l'aération de la chaudière à gaz du Centre de Loisirs, la réhabilitation complète de l'électricité du stade, permettant ainsi aux enfants d'y jouer en toute sécurité, les aménagements sur le plateau sportif, la création du parking rue des alouettes sécurisant l'entrée de la maternelle et du Centre de Loisirs, le plan de circulation autour de l'école élémentaire matérialisé par des panneaux routiers, la reconduction tacite d'une classe transplantée chaque année en CM2, 7 heures sur les 35 de l'emploi du temps de la bibliothécaire sont consacrées aux 7 classes du village, plus l'heure du conte du mercredi sont des actions effectives. Le dossier technique concernant le bitumage de la cour du centre de loisirs est étudié par les services de la DDEA.

D'autres projets pourront dans l'avenir être réalisés. Etre enfant à Boissy, c'est vivre dans un village au cœur de la nature, en zone rurale avec cependant bien des services municipaux et intercommunaux. Etre enfant à Boissy, c'est la chance d'avoir en même temps, les avantages de la campagne et ceux de la ville, c'est avoir aussi les feuilles qui tombent dans la cour d'école à l'automne, et les flaques d'eau adorées des enfants et redoutées des mamans. Que les enfants et leurs parents en soient bien persuadés, ils sont au cœur de nos préoccupations. Nous souhaitons aux enfants de s'épanouir au plus près de la nature dans le village choisi par leurs familles.

Françoise TOSTIVINT



URBANISME

Modification du Plan d'Occupation des Sols

L'enquête publique sur la proposition de modification du POS de la commune s'est achevée le 15 Octobre 2009 avec un rapport favorable de l'enquêteur. Suite à l'envoi de cette demande de modification en préfecture pour approbation, le nouveau POS est désormais applicable.

Nous sommes conscients que toutes les évolutions du POS attendues par les Boissillons n'ont pas pu être prises en compte lors de cette modification qui devait rester limitée dans sa portée. Nous (les élus de l'urbanisme) avons rencontré la DDE pour prendre conseil avant de lancer cette évolution et c'est en accord avec les recommandations de la DDE que nous avons opté pour cette modification restreinte. En effet, une modification plus conséquente aurait eu pour cause un rejet de la demande de modification du POS par l'administration, nous imposant de nous lancer dans la création d'un PLU en lieu et place du POS (les modifications du POS n'étant possibles que jusque fin 2009). Inutile de vous dire que cela aurait entraîné une attente d'environ 2 ans (délai courant de réalisation d'un PLU). Les différents délais légaux imposés par la procédure de mise en place d'un PLU constituent à eux-seuls une durée incompressible de 8 mois sans compter le temps nécessaire pour réaliser l'ensemble des études indispensables à l'élaboration d'un tel document.

Les modifications du Plan d'Occupation des Sols doivent permettre de répondre au plus grand nombre des attentes de la population en terme d'évolution, notamment sur les abris de jardin et vérandas de plus en plus demandés sur la commune tout en restant dans une logique d'évolution mineure (pas d'impact sur la constitution des différentes zones du POS ni sur le changement d'affectation des zones existantes) de ce POS.

Une des évolutions concerne la modification du Coefficient d'Occupation des Sols dans 5 des zones constructibles dites UH. Toutes les autres zones UH de Boissy ont des coefficients de 30% au minimum, ce qui permet à leurs propriétaires (pour simplifier) d'avoir une surface maximum de construction de 30% par rapport à la surface de leur terrain. Les zones en question n'avaient qu'un coefficient de 20%. Ces zones étant majoritairement déjà construites, l'augmentation de ce coefficient devenait utile pour pouvoir rajouter vérandas et autres extensions. Au passage, comme le POS doit être modifié, nous en profitons aussi pour faciliter le traitement des demandes de construction d'abris de jardin et de vérandas qui impose systématiquement d'avoir recours à des dérogations car les pentes de toit imposées par le POS n'existent pas dans le commerce pour ce genre de construction. Cette modification permettra aussi d'éviter que vos abris de jardin ne se retrouvent à 9 m de votre clôture comme imposé par l'ancien POS, ce qui pour la plupart des terrains, vous poussait à construire votre abris de jardin au beau milieu de votre terrain...



Nous avons souhaité augmenter ce coefficient pour en faire profiter tous les Boissillons habitant dans ces zones et au grand damne de certains, cela va aussi bénéficier à quelques uns de vos élus (par exemple trois d'entre eux habitent rue des Chaumonts et rue des Bleuets) mais que l'on se rassure, les amis des volatiles palmés n'en sont pas exclus. Elle bénéficie aussi à bien d'autres Boissillons, mais elle a surtout permis de régulariser une situation plutôt gênante créée par la précédente commission urbanisme...

En effet, pour aider à la construction de vérandas, cette précédente commission a fait passer en conseil municipal une délibération acceptant que ce même coefficient dans cette même zone passe aussi de 20% à 30%...mais sans respecter les règles (modification du POS obligatoire), d'où un refus de la DDE et donc un coefficient inchangé de 20%. Or des Boissillons de bonne foi se sont lancés dans des réalisations d'extension en se basant sur ce nouveau coefficient de 30%...N'importe qui aurait pu porter plainte pour non respect du POS et entraîner la mairie et les propriétaires dans un procès avec comme conséquence une possible démolition ... Alors se faire reprocher de vouloir favoriser les élus alors que nous ne faisons qu'homogénéiser les règles et régulariser une situation mal gérée par ces détracteurs eux-

mêmes ... le coin-coin aurait-il des pertes de mémoire ? Est-ce de la mauvaise foi ou de la désinformation ? A vous de juger !

On ne le dira jamais assez, si vous avez besoin d'un conseil ou d'informations sur l'urbanisme de la commune, venez donc demander un rendez-vous avec les responsables de cette commission sur Boissy le Cutté plutôt que d'aller récupérer des conseils qui risquent d'aboutir soit à un refus soit à devoir démolir votre construction (c'est un exemple beaucoup plus récent dont le coin-coin devrait se faire écho s'il nous dit vraiment tout puisque cela arrive à l'un de ses membres, ancien de l'urbanisme ...). Les noms ne devraient pas manquer pour le prochain 'coin-coin d'honneur' !

JM Dumazert

/-----/



ENVIRONNEMENT

La commission environnement en collaboration avec le SIREDOM a proposé des composteurs aux boissillons à des prix attractifs pour entrer dans un cercle le plus vertueux possible de recyclage des déchets végétaux domestiques.

Une première commande de 72 composteurs et 33 bio seaux a été livrée en mairie mi-février selon les réservations effectuées fin décembre. Si vous n'avez pas encore retiré votre commande, présentez-vous en mairie auprès du secrétariat, car le volume stocké est important.

Le samedi 13 février, le SIREDOM, a tenu une réunion publique à la salle des fêtes afin d'informer les demandeurs sur la façon de procéder pour confectionner un composte utilisable dans nos jardin.

Une deuxième commande de 20 composteurs et de bio seaux est partie début mars et devrait arriver en fin de mois. Les commandes partent environ tous les deux mois afin de ne pas faire attendre trop longtemps les personnes en ayant passé depuis un certain temps.

Les boissillons tardivement intéressés peuvent toujours passer leur commande en mairie, si vous avez égaré le formulaire, il vous en sera remis un au secrétariat de la mairie ; les chèques ne seront encaissés qu'à réception des composteurs.

La restauration scolaire se mettra aussi à l'heure du compostage des épluchures lors du passage de la prochaine commande.

Nous nous rapprochons d'une logique qui veut qu'en zone rurale, les déchets végétaux doivent être mieux recyclés sur place, ce qui est une démarche beaucoup plus difficile en agglomération urbaine. On peut espérer qu'à terme nous pourrions minorer le passage des camions de végétaux et ainsi contribuer à la diminution du coût engendré par nos rejets.

La commune étudie actuellement des devis concernant un broyeur de végétaux pour les branches d'arbres élaguées régulièrement par nos agents techniques. Les jardinières et plantations seront ainsi paillées durant l'hiver. Le surplus sera destiné au composte, et contribuera ainsi à moins de tonnage de déchets végétaux sur Boissy.

Nous suivrons ce dossier et ne manquerons pas de vous informer.

Françoise TOSTIVINT

/-----/



La journée de l'environnement sur Boissy le Cutté aura lieu le Samedi 10 Avril. Comme l'année dernière, rendez-vous dans la cour de la mairie à partir de 9h00 pour la constitution des groupes avant d'effectuer notre petite balade annuelle sur les sentiers de Boissy et faire disparaître du même coup tous les éléments qui n'ont rien à faire dans la nature...

Venez nombreux donner un petit coup de main; plus nous serons, plus efficace sera le ramassage et plus agréable sera notre commune.

La Com.Com.



BILAN DES FINANCES 2009

Dans son discours des vœux 2010, Madame le Maire s'est empressée d'annoncer que les finances de la commune s'étaient redressées en 2009 et que le résultat de l'exercice 2009 présentait un excédent de plus de 200.000€. Certains d'entre vous se sont alors émus de cette somme et se sont demandés pourquoi tant d'atermoiements au sujet des finances de la commune durant toute l'année 2009. Ces quelques lignes devraient, je l'espère, vous permettre d'y voir plus clair dans les comptes municipaux.

Tout d'abord, l'état des finances à notre arrivée a déjà été expliqué et commenté dès les premières brèves de l'Echo Boissillon en Juin 2008 et nous avons déjà expliqué la nécessité d'avoir eu recours à un emprunt de 80.000€ et une ligne de trésorerie de 120.000€ en 2008 pour nous permettre de rembourser les dettes communales et de faire vivre la commune (la trésorerie de la Ferté Alais avait refusé de payer les salaires des employés communaux au mois de Mai parce que les finances de la commune ne le permettait pas). Le budget 2008 ne nous avait pas laissé beaucoup de latitude.

Ensuite, malgré un budget 2009 défini volontairement très contraignant en abaissant toutes les dépenses par rapport au budget 2008 et ne comptabilisant que les recettes sûres, l'équipe municipale a effectué beaucoup d'efforts en cette année 2009 pour tenter de réduire les dépenses communales et ne pas céder à la facilité. Vous nous avez assez souvent entendu dire et répéter que nous n'avons pas les moyens financiers pour démarrer ou débloquer tels ou tels travaux ou que nous attendions l'accord des subventions tout au long de 2009 mais cela a fini par payer. Il est à noter que ce budget 2009 a été le premier budget défini par la nouvelle commission finances et de surcroît dans des moments difficiles suite à la démission de l'adjoint aux finances.

Dépenses de fonctionnement :

Nous avons pu économiser près de 50.000€ sur les dépenses de fonctionnement de la mairie (rubrique charges à caractère général, 227.232€ prévus sur 178.152€ dépensés), nous sommes restés à l'équilibre sur les charges de personnel (402.970€ budgétés pour 402.753€ réalisés) et avons réalisé un excédent de 18.900€ sur les charges de gestion courante (100.300€ budgétés pour 81.399€ réalisés).



Sur les charges à caractère général, le budget de l'entretien des voiries s'élevait à 17.500€ alors que nous avons dépensé 6.800€, le poste énergie n'a coûté que 25.958€ au lieu des 32.000€ prévus, les dépenses de petits équipements ont été de 8.112€ au lieu de 15.915€ budgétés, nous avons aussi économisé 8.500€ de remboursement budgétés aux autres organismes (précautions prises au vu des factures que nous avons reçues sur le budget 2008 sans aucune trace en mairie) et avons moins consommé de prestations de services et services extérieurs que par le passé (32.925€ au lieu des 39.500€ budgétés); les dépenses sur l'entretien des bâtiments et des terrains n'ont pu être effectuées en 2009 (et seront repoussées en 2010 (5.500€ d'entretien sur les bâtiments et 1.500€ sur les terrains). Par contre nous avons été moins vertueux sur les postes 'frais de voirie', 'entretien autres biens immobiliers' et 'frais de télécommunication' qui nous ont coûté au total 11.999€ au lieu des 6.817€ budgétés. Sur le poste 'autres charges de gestion courantes' qui englobe les indemnités des élus, le CCAS et des contributions aux organismes, nous avons aussi économisés 18.900€ (81.399€ dépensés pour 100.300 budgétés).

D'où un total des dépenses de fonctionnement pour 2009 de 673.343€ réalisés pour 760.099 budgétés, soit une économie de 86.756€.

Recettes de fonctionnement :

Côté recettes de fonctionnement, nous avons aussi enregistré de bons résultats. Avec tout d'abord des remboursements de frais de personnel plus conséquents que prévus (82.953€ réalisés pour un budget de 60.000€), l'attribution de compensation a été de 209.103€ au lieu des 187.000€ budgétés,



les taxes et droits de mutation s'élèvent à 59.696€ au lieu des 20.000€ attendus, la taxe sur les pylônes électriques se monte à 6.672€ au lieu des 3.250€ prévus et les contributions directes sont de 210.488€ au lieu de 208.000€ budgétés. Soit au final un total de recettes de fonctionnement de 845.468€ pour un budget de 760.099€ (soit une amélioration de 85.368€).

Il est à noter dans ce poste qu'il nous faut remercier une fois de plus notre responsable générale des services qui a permis de récupérer des subventions et redevances que nous n'espérions plus comme par exemple 15.000€ de redevances des pylônes qui n'avaient pas été demandés à Orange (l'opérateur Télécom.) en 2003, 2006, 2007 et 2008...

Parmi les subventions obtenues, il faut rappeler les 5.000€ (avec l'aide de Monsieur Marlin) pour la remise en état du stade, 4.000€ (avec l'aide de Madame Champion) pour l'école maternelle, 28.000€ de subvention d'équipement et 5.287€ de subvention de déferisation.

Dépenses d'investissement :



Côté investissements, les dépenses ont été, là aussi, moins importantes que prévues. Les 25.000€ de remboursement que le Siarce nous demandait en 2009 n'ont pas encore été facturés et nous avons remboursé moins d'emprunt que prévu (42.066€ au lieu des 55.000 budgétés). Nous avons aussi réalisé de substantielles économies sur la ligne 'matériel de transport' (tracteur volé à remplacer et véhicule de la mairie) pour un montant de 14.107€ au lieu des 23.000€ budgétés. Nous avons par contre dépensé plus que prévu sur les postes 'Installations de voiries' (3.430€ et rien au budget) et 'autres matériels' (1.883€ et rien au budget).

Au final, le total des dépenses d'investissement s'élève à 112.576€ pour un budget de 153.577€, soit une économie de 41.001€.

Recettes d'investissement :

Au niveau des recettes d'investissement, nous avons prévu 153.577€ (dont 37.800€ de solde reporté et 15.585€ reversés de la section de fonctionnement pour équilibrer le budget) au budget 2009. Le total des recettes d'investissement se monte à 125.702€ grâce entre autres à 32.000€ d'amendes de police.



D'où un total 'investissement' pour 2009 en excédent de 13.126€.



Le résultat financier de la commune sur l'exercice 2009 présente donc un excédent de 185.271€ (13.126€ sur le budget investissement et 172.144€ sur le budget de fonctionnement.) mais il faut bien noter que certaines dépenses non encore effectuées comme le remboursement de notre dette au Siarce de 50.000€ dont la moitié initialement prévue sur le budget 2009 ou les travaux d'entretien de la commune (qui doivent maintenant attendre la fin des intempéries) ou encore les dépenses de petits équipements qui nous faciliteraient la vie devront se faire en ce tout début d'année 2010. Toutes ces dépenses n'ont été que repoussées sur le budget 2010 (pour un montant total avoisinant les 100.000€).

A ces chiffres, il convient d'ajouter un déficit de 14.700€ sur le budget eau de la commune sur 2009 (bien que pris en charge par la commune, le budget eau est un budget séparé du budget communal mais comme vous le voyez, il y a des efforts à faire dans ce domaine).

JM Dumazert

/-----/

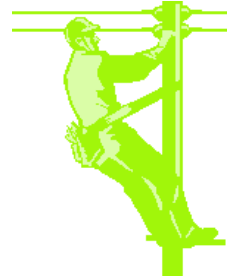


BILAN DES TRAVAUX 2009

Cette année 2009 a été l'occasion d'engager un grand nombre de travaux sur la commune même si nous n'avons pas pu entreprendre tout ce que nous aurions voulu (et tout ce que vous espériez).

La plus importante des dépenses de travaux fut la remise aux normes du stade (près de 19.000€). Tout le monde se souvient du boîtier électrique éventré et des perturbations qui s'en suivirent dans l'utilisation du stade... Désormais, l'électricité du stade est aux normes et l'éclairage fonctionne correctement même s'il reste encore quelques menus travaux à effectuer dans les vestiaires du stade.

Toujours dans la rubrique travaux d'électricité, les câbles électriques d'une partie de la rue des Vallées ont été enfouis. Une étude est en cours pour l'enfouissement des câbles sur le reste de la rue.



L'armoire électrique de l'éclairage dans la Grande Rue a été remplacée.

Beaucoup de travaux ont aussi été entrepris pour les écoles maternelle et primaire : Travaux pour l'alarme incendie de l'école maternelle (7.200€), remise aux normes électriques de l'école primaire (1.400€), modification de la circulation dans la rue Margaille autour de l'école primaire (3.500€).

Côté Centre de Loisirs, l'isolation de la chaudière a été effectuée durant cette année 2009 (1.600€), il a aussi fallu construire une rampe d'accès aux normes (permettant l'accès des personnes à mobilité réduite) à la place des marches de l'Algéco. (2.000€)

En vue de la création du parking à côté de l'école maternelle et du nouvel accès à cette école (dans un futur très proche, nous l'espérons), il a fallu démolir la rampe qui permettait d'accéder aux bennes à déchets sur l'ancienne plate-forme écologique (3.500€).



L'entretien des rues et réseaux ainsi que la pose d'un enrobé à froid dans plusieurs endroits de la commune ont été réalisés cette année (9.500€). Vous avez pu vous rendre compte que la RD191 a été refaite en dehors de la commune en amont et aval de Boissy le Cutté. La réfection de cette chaussée dans le village reste à la charge de la municipalité et n'a pas été entreprise en 2009.

Côté entretien, les biens immobiliers de la commune n'ont pas nécessité trop de travaux cette année même s'il a fallu faire face à certaines urgences (4.400€). L'histoire ne se répétera certainement pas l'année prochaine...

Côté matériel, le véhicule de la mairie a été remplacé (9.600€), une remorque a été ajoutée au tracteur pour faciliter la tâche des employés communaux (4.500€), et les dépenses de petit équipement s'élèvent en tout à près de 9.000€.

Enfin, suite au dégât des eaux subit par la mairie, les travaux que nous voulions entreprendre en 2009 pour refaire le sol de la mairie (la moquette a été inondée et a dû être totalement arrachée, les bureaux de la mairie n'ont plus aucun revêtement de sol et la chape de béton finit par s'abîmer) n'ont pas encore démarré. Par contre, le système informatique, noyé lui-aussi pendant ces inondations, a dû être remplacé dans l'urgence (13.000€ pour refaire un réseau complet permettant à tout le personnel municipal ayant accès à l'informatique de se remettre au travail).

Comme vous pouvez le constater, les travaux (et les dépenses associées) ont été nombreux cette année et nous n'avons pas pu réaliser tout ce que nous voulions faire mais ce n'est que partie remise et nous espérons que 2010 nous permettra d'améliorer encore nos installations communales pour que Boissy le Cutté vous soit agréable à vivre.

D. Prunier (Adjoint aux travaux) / JM Dumazert



LE SAVIEZ-VOUS ?

QU'EST-CE QU'UN MAIRE HONORAIRE ?

Aux termes de l'article L2122-35 du code général des collectivités territoriales, l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires, maires et adjoints qui ont exercés des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans.

Pour le décompte des dix-huit années de fonctions municipales, sont prises en compte non seulement les fonctions de maire, de maire délégué ou d'adjoint mais encore celles de conseiller municipal dès lors que les intéressés ont bien exercé la fonction au titre de laquelle ils sollicitent l'honorariat.

En outre, pour que l'honorariat puisse leur être conféré, il est nécessaire que les intéressés aient cessé d'exercer la fonction en cause.

La demande tendant à l'octroi de l'honorariat doit être adressée par les intéressés à la préfecture compétente, avec justification à l'appui en ce qui concerne les lieux et la ou les périodes pendant lesquelles ils ont exercé leurs fonctions municipales.

L'attribution de l'honorariat intervient sous la forme d'un arrêté préfectoral.

L'honorariat qui permet de faire bénéficier les magistrats municipaux qui sont à la fois élus et agents de l'Etat dans la commune d'un avantage accordé à des fonctionnaires au moment où ils cessent leur activité, n'est en aucun cas assorti d'aucun avantage financier.

Maryse Laumonier

/-----/



DU NOUVEAU DU COTE DES CAMIONS CITERNES



Une mauvaise nouvelle dans la bataille des camions citernes de la société SFDM, le préfet a signé l'arrêté accordant le permis de construire (au nom de l'Etat) pour les installations techniques nécessaires au chargement des camions citernes sur le site d'hydrocarbures de Cerny (pour mémoire, cette installation est classée 'SEVESO seuil haut').

Ce permis de construire précise que SFDM devra financer la réalisation des aménagements nécessaires à la sécurisation sur la RD191 entre Mennecy et Etampes pour un montant de 743.140€ dont 118.478€ pour les aménagements sur Boissy (renforcer le marquage au sol dans le virage à angle droit de la RD191, renforcer la sécurité au niveau des traversées piétonnes avec un revêtement antidérapant et supprimer le fond rouge de ces traversées, modifier l'accès de l'école maternelle et prévoir l'accès depuis la rue des alouettes).

La décision concernant ce permis touche essentiellement la commune de Cerny puisque ces installations sont situées sur son territoire et il est à noter que le conseil municipal de Cerny a décidé à l'unanimité de contester ce permis auprès du tribunal administratif en s'appuyant sur l'expertise du cabinet d'avocat de Corinne Lepage (source : le journal communal de Cerny).

Les prochaines étapes sur ce déjà long parcours sont désormais la récupération d'un avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable d'ici la mi Mars. Puis une enquête publique sera lancée pour une durée de 2 mois organisée par le préfet. L'avis du commissaire enquêteur sera joint au dossier qui sera soumis à l'avis du 'Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques' avant d'être finalement transmis au ministère de la Défense, propriétaire des terrains et des installations d'hydrocarbures, qui décidera de signer ou non l'arrêté d'exploitation permettant à la SFDM de pratiquer sa nouvelle activité sur ce site.

JM Dumazert



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

A l'occasion de la cérémonie de commémoration du 11 Novembre, notre village s'est réuni, aux côtés des pompiers et des anciens combattants, sur le parking de la Mairie afin de parcourir, en cortège, le chemin jusqu'au monument aux morts. Une vasque de fleurs a été déposée et l'appel aux morts a été énoncé.

Nous avons assisté avec émotion au nombre et à la ferveur des participants, c'est bien le village et toutes générations confondues qui se sont mobilisés aux côtés des élus municipaux.

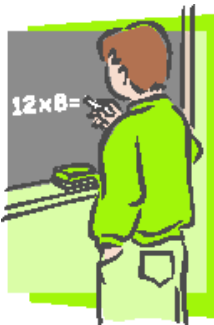
La matinée s'est terminée autour d'un vin d'honneur pour les « grands » et des bonbons pour les « petits ».



Encore un grand merci à tous pour votre présence.

Sylvie BROUILLARD, la commission communication

/-----/



VIE SCOLAIRE

Encore une belle réussite pour l'école primaire de Boissy le Cutté. Après la classe de CM1 de Madame Leloutre en 2008 (cf l'Echo Boissillon de Juin 2008), c'est au tour de celle de CP de Madame Robin cette année de se distinguer au niveau national avec une très belle quatrième place au concours "Apprendre l'hygiène en s'amusant". Comme quoi programmes scolaires, scène de vie quotidienne et soupçon d'amusement donnent de bons résultats.

Un grand bravo à nos petits Boissillons et à leur institutrice.

JM Dumazert

■ *Les élèves de l'école primaire à l'honneur*

BOISSY-LE-CUTTÉ

Une hygiène de vie

Ce n'est pas un concours comme les autres. En septembre 2009, la classe de CP de l'école élémentaire a participé au concours national d'un grand fabricant de shampoing intitulé "Apprendre l'hygiène en s'amusant". Vendredi 15 janvier, les 16 élèves de la classe de Mme Robin recevront leur récompense dans les locaux de l'école élémentaire. Seule représentante de l'académie de Ver-

sailles, cette classe de CP s'est classée 4^e au sein d'une compétition qui regroupait au départ une centaine d'établissements répartis aux quatre coins du pays. « *Après un petit poème de quatre lignes, il s'agissait d'illustrer de manière libre le thème de l'hygiène et de la propreté : poème, dessin...* », indique l'organisation. Les petits Boissillons ont eux opté pour quatre illustrations (dessin, peinture et

collage) représentant le lavage des mains, des cheveux, des dents et du corps. « *Ce qui s'est avéré le plus difficile pour mes élèves, c'est le lavage des mains, observe Sylvie Robin, l'instigatrice du projet. Mais cette expérience était vraiment enrichissante car elle a permis d'aborder un pan du programme de manière plus ludique* ».

■ **David Berthélem**

Ci-dessus une copie d'un article paru dans la presse à ce sujet (Le Républicain).



CULTURE

QUOI DE NEUF A LA BIBLIOTHEQUE ?

Samantha est notre nouvelle bibliothécaire. Elle prend la succession d'Isabelle qui poursuit sa carrière à Etampes dans une plus grande bibliothèque.

L'emploi de la bibliothèque dont un temps partiel avait été accepté à la demande d'Isabelle, est redevenu un emploi à plein temps sur 35 heures.

Samantha a déjà bien appréhendé ses nouvelles fonctions, en recevant les enfants des écoles, en accueillant le public et en se mettant à son service, en renouvelant certains abonnements, en en choisissant aussi de nouveaux, et en commandant de nouveaux livres. Elle s'attache à ce que chaque génération trouve son bonheur dans les choix qu'offre la bibliothèque.

Elle communique : « la bibliothèque municipale est un lieu qui permet à chacun de se documenter, de s'informer, de se cultiver. Elle est ouverte à tous et l'inscription est gratuite.

Un large choix de romans, de bandes dessinées, d'albums est proposé et régulièrement complété par les nouveautés. Ainsi, sont désormais à votre disposition : - La première nuit (de Marc Lévy), Le symbole perdu (de Dan Brown), Le conflit : la femme et la mère (d'Elisabeth Badinter), Trois Femmes puissantes (de Marie N'Diaye), Un léger passage à vide (de Nicolas Rey).

La bibliothèque enrichit ses abonnements de magazines. Les adultes pourront trouver les numéros d'Historia, de Géo, de Maisons et Travaux, de Top Santé, de Notre Temps, de L'Ordinateur Individuel, et le journal hebdomadaire Le Républicain.

Les petits pourront retrouver les héros de leurs histoires, dans Pomme d'Api et découvrir la nature avec Wakou. Les plus grands pourront s'informer avec Okapi et Sciences et Vie Junior. »

Une heure de conte est proposée à tous les enfants les premiers mercredis après midi de chaque mois, et les mercredis des vacances scolaires. La bibliothécaire leur lit des histoires du patrimoine et des histoires contemporaines.

N'hésitez pas à demander des renseignements au : 01 64 57 73 78

Les horaires d'ouverture au public : Mardi : 16 à 18 h, Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, Jeudi de 15 h à 18 h, samedi de 9 h à 12h30.

Françoise TOSTIVINT

/-----/

COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE

Le certificat provisoire d'immatriculation est délivré lors de l'achat d'un véhicule, d'un duplicata ou d'un changement d'adresse, en attendant la réception de la carte grise définitive.

Celui-ci n'est valable qu'un mois. Cependant, il ne permet pas de vendre le véhicule ou de circuler à l'étranger.

Si un propriétaire souhaite partir à l'étranger avec son véhicule, la Préfecture lui recommande d'effectuer ses démarches administratives le plus tôt possible. En effet, la demande d'immatriculation d'un véhicule doit être réalisée dans le mois suivant l'achat, la déclaration de perte (ou de vol) ou le déménagement.

A ces délais légaux, il convient d'ajouter les délais d'édition et d'envoi, en lettre suivie, de la carte grise par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, ce délai pouvant atteindre un mois.

UN SERVICE A DOMICILE : LE SPES (SOINS PALLIATIFS ESSONNE SUD)

Le CCAS de Boissy le Cutté a choisi de faire partie du réseau SPES, et d'y adhérer.

Qu'est ce que le réseau SPES ? C'est un réseau de santé de professionnels qui met à la disposition des communes adhérentes une équipe de coordination composée d'experts conseils en soins palliatifs, douleurs et soins de supports pour gérer les problèmes spécifiques liés aux affections graves et évolutives.

Cette équipe favorise le maintien à domicile des personnes qui le désirent et assure la continuité de la prise en soins médicale, psychologique et sociale entre la ville et les établissements de santé. Son intervention est entièrement gratuite. En 2009, 270 patients ont été pris en charge par le réseau SPES, et 580 professionnels de la santé ont été formés aux soins palliatifs.

Les progrès dans le champ de la santé génèrent une augmentation de l'espérance de vie : de nombreuses personnes voient leur durée de vie allongée. Certaines présentent des maladies chroniques parfois de plus en plus complexes et ont des handicaps de plus en plus sévères. Toute personne atteinte d'une maladie grave évolutive ou terminale doit pouvoir bénéficier de soins, qu'ils soient curatifs ou palliatifs.

Les soins palliatifs, sont des soins globaux et actifs, qui visent à soulager les douleurs physiques ainsi que les autres symptômes, et qui prennent en charge la souffrance psychologique et sociale du patient et de son entourage. La démarche est fondée sur le respect de la personne, de ses droits, et de ses souhaits. La gratuité est de rigueur.

RESEAU SPES - ZA rue de la bigotte - 91750 CHAMPCUEIL - Tél. : 01 64 99 08 59

Paule MASSON Vice-Présidente du CCAS

/-----/

SECURITE PUBLIQUE

NOUVELLE LEGISLATION CONCERNANT LES CHIENS DE 1^{ERE} ET 2^{EME} CATEGORIE

La loi n°2008-582 du 20 Juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux a introduit l'obligation pour les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie d'obtenir un permis de détention pour leur animal. Ce permis est délivré sur la foi d'un certain nombre de pièces, dont l'attestation d'aptitude sanctionnant une formation de sept heures et l'évaluation comportementale, obligatoire pour tout chien catégorisé entre l'âge de 8 et 12 mois.

La loi a également renforcé les obligations des propriétaires ou détenteurs de tout chien présentant un danger ou ayant mordu et elle a aggravé les peines encourues à la suite d'une agression commise par un chien catégorisé dont le propriétaire ou le détenteur n'est pas titulaire du permis de détention.

/.../Une mauvaise application des prescriptions légales et réglementaires par les propriétaires de chiens peut avoir des conséquences dramatiques.

La procédure à suivre concernant la déclaration de détention de chiens, le recueil de 69 pages adressé par la Préfecture, sont consultables en mairie. Les formulaires de déclaration de détention des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont disponibles en mairie.

ASBC - SECTION TIR A L'ARC

Encore des champions à l'ASBC. Cette fois c'est la section tir à l'arc qui offre deux nouveaux médaillés à Boissy.

Samedi 6 Mars 2010, une centaine d'archers toutes catégories confondues s'était donnée rendez-vous pour une compétition fédérale à Quincy sous Sénart, nos deux Boissillons en catégorie poussin, Clément Le Fur et Axel Schmit, se sont brillamment classés deuxième et troisième de la compétition sur 25 archers présents ce jour dans leur catégorie. Ils se sont du même coup qualifiés pour la finale des poussins qui se déroulera prochainement à Grigny.

Pour une première participation de l'ASBC en compétition fédérale, ce fut un coup de maître... deux compétiteurs et deux médaillés, un sans faute pour la section...

Bravo à nos archers et encore merci à l'association pour la diversité de l'offre sportive proposée sur la commune.



Clément Le Fur et Axel Schmit lors de la remise des médailles à Quincy.



Remerciements particuliers à la famille Vicaigne (Père et Fils) qui a suivi l'événement et nous a fourni les photos.

JM Dumazert

/-----/

COMMUNIQUE AUX ASSOCIATIONS DE BOISSY

Nous vous rappelons que ces pages sont ouvertes aux associations de Boissy le Cutté quel que soit leur domaine et qu'il leur suffit de se mettre en contact avec la mairie ou un des membres de la commission communication (les noms figurent en fin de journal) pour proposer un texte à insérer dans les pages des Brèves de l'Echo (ce texte sera revu et si besoin retouché avec les associations avant l'insertion dans le document final).

N'hésitez pas à faire connaître votre dynamisme et vos réussites, contactez-nous !

La Com.Com.

SPECTACLES

ÇA BOUGE DANS NOTRE VILLAGE !!!



Un concert en Octobre dernier avec le groupe Soul Chanel, spectacle qui a eu un grand succès.

En Décembre, le théâtre avec une pièce comique, les rires ont résonné dans la salle !

Grande fréquentation pour notre marché artisanal avec plus de vingt exposants.

Un réveillon réussi avec un super repas et un très bon DJ qui a fait danser les participants tard dans la nuit.

Samedi 23 Novembre, la salle des fêtes de Boissy était trop petite pour accueillir le public venu



nombreux pour un concert de rock avec les « Blues Trotteurs » et les artistes fantastiques du groupe GL BAND. Fred Guillemet, ancien bassiste du groupe TRUST et guitariste des Rita Mitsouko est venu donner un concert gratuit avec son groupe le GL BAND (qui compte aussi parmi ses membres un pianiste de J. Halliday). Cette soirée a battu les records d'audience !

La presse régionale ne s'est d'ailleurs pas trompée et s'est faite l'écho de cet événement. Pour preuve un extrait d'un article paru dans le Républicain en Novembre dernier : « Nous organisons régulièrement des concerts gratuits afin d'animer les nuits boissillonnes », confie Marc Oudet, adjoint à la culture et membre de l'autre groupe à l'affiche : Blues Trotteurs. Mission réussie. »



A bientôt car d'autres manifestations sont en préparation.

Marc OUDET Vice-Président à la Culture

/-----/

ETAT CIVIL

Naissances



ARIZON Maya Emmanuelle	le 27 août 2009 à Etampes
BENARMER Anis Moustafa	le 31 août 2009 à Etampes
SYLLARD Lola	le 31 août 2009 à Etampes
FAUCONNIER Flavio Benjamin	le 14 septembre 2009 à Dourdan
HAY Eva Séverine Adrianna Gisèle Dominique	le 28 septembre 2009 à Etampes
TALBOT Lauryne Thérèse	le 05 octobre 2009 à Longjumeau
TEIXEIRA--BARBOSA Ruben	le 17 novembre 2009 à Etampes
TANDY Maëlys Anaïs Stéphanie	le 30 novembre 2009 à Arpajon
PRIFTI Florian Robin	le 5 décembre 2009 à Etampes

Décès

D'HAENZE-MOUREY Michel Félix René	le 16 août 2009 à Ris-Orangis
VERDIER Claude Alexandre	le 17 septembre 2009 à Arpajon
AGOSTINI veuve FERRARI Angela Rina	le 28 septembre 2009 à Boissy-le-Cutté



URBANISME

Déclarations préalables

PRUNIER Daniel	20 rue de la Libération	Division foncière
MARTINS Annick	23 rue des Vallées	Remise en état clôture
LAMBERT BOUVERET	47 rue de la Libération	Clôture
DA SILVA Rui	3 bis rue des Sablons	Clôture avec portail et portillon
LENEL Dominique	31 rue des Alouettes	Modification clôture
KICHENASSAMY Jean Paul	13 ter rue de la Croix Boissée	Ouverture d'une fenêtre de toit
GRILLON	2 impasse des Cerisiers	Abri de jardin
FONSECA Luis	12 rue des Alouettes	Remplacement fenêtre bois par PVC
CLEMENT DUMAND	4 rue des Champs	Abri de jardin
SABUGUEIRO Bruno	14 rue des Vallées	Installation d'une centrale photovoltaïque
ROUILLE	11 rue du Centre	Installation panneaux photovoltaïques
BARBOSA Jean	45 rue de la Libération	Modification clôture
NELSON Michel	28 rue de la Libération	Installation panneaux photovoltaïques
CHARREL Laurent	25 rue des Bleuets	Installation panneaux photovoltaïques
DUMAND	4 rue des Champs	Modification clôture

Permis de Construire



RIVIERE Jean	45 rue de la Libération	Maison individuelle
OPIC Marie Hélène	45 rue de la Libération	Maison individuelle
ORTUZO Vincenzo	rue Sainte Barbe	Modification d'implantation maison
NELSON Michel	28 rue de la Libération	Véranda
Mairie	2 rue des Alouettes	Régularisation construction algecos
MOUNIER Eric	19 rue des Vignes	Modification clôture
VASSEILLIERE	7 chemin des Cailles	Modification façade et clôture
COLETTA François	45 rue de la Libération	Maison individuelle
D'ALEXIS-TAFIAL	rue des Vignes	Maison individuelle
BOISSOU Cédric	rue des Vignes	Maison individuelle

LES RENDEZ-VOUS DE BOISSY



A VOS AGENDAS.....

Des dates à retenir....

Tous les 1^{er} mercredis de chaque mois ET Tous les mercredis des vacances scolaires :

1 heure de conte est proposée par la bibliothécaire de notre commune.

Rendez-vous à la bibliothèque...

Dimanches 14 et 21 mars :

Dans 26 Régions, 1.880 Conseillers Régionaux seront élus pour 6 ans. Le scrutin de liste est proportionnel, à deux tours, avec des têtes de liste régionales et départementales. Les listes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages au premier tour sont les seules à pouvoir se maintenir au second tour.

Samedi 20 mars : Concert de harpe par Céline MATA.

Samedi 10 avril : Journée « nettoyage de printemps » de nos chemins et bois



QUELQUES NUMEROS UTILES

Pour les URGENCES

Police Secours	17
Gendarmerie de Guigneville s/Esbonne	01 64 57 68 25
Pompiers	112
Samu 91	15
SOS Médecins 91	0 826 88 91 91
Centre ANTI-POISONS	01 40 05 48 48
Urgences Pharmaceutiques	01 64 58 70 59
SOS MAINS (Clinique de l'Yvette – Longjumeau)	01 69 10 30 30
Assistance SOS DECES	0 800 049 049

Pour DIALOGUER

SOS Enfants Maltraités	119
SOS Femmes Battues	01 40 33 80 60
SOS Viols	0 800 05 95 99
La dépression chez les jeunes (Fil Santé Jeunes)	0 800 23 52 36
Le RACKET chez les jeunes (Jeunes Violence Ecoute)	0 800 20 22 23
Drogues info Service	0 800 23 13 13
Sida info Service	0 800 84 08 00
Tabac info Service	0 803 30 93 10

HORAIRES DES SERVICES

LA MAIRIE :

- de 14 h à 18 h sauf le jeudi après midi
- de 9 h à 12 h le samedi matin

L'AGENCE POSTALE

- de 16 h 30 à 19 h 30 : les mardi, mercredi et vendredi
- de 17 h 30 à 19 h 30 : le jeudi
- de 9 h 30 à 12 h 30 : le samedi

LA BIBLIOTHEQUE :

- de 16 h à 18 h le mardi
- de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h le mercredi
- de 15 h à 18 h le jeudi
- de 9 h à 12 h 30 le samedi



L'équipe du Conseil Municipal vous remercie de votre attention. Vous pourrez retrouver toutes ces informations et bien d'autres encore en vous rendant sur le site internet de Boissy.

www.boissy-le-cutte.fr

Directeur de la Publication : Françoise Tostivint

Comité de rédaction : Sylvie Brouillard, Jean-Michel Dumazert, Maryse Laumonier, Marc Lebot, Nathalie Lebreton

Avec l'aide de : Christian Boher, Paule Masson, Marc Oudet, Daniel Prunier